

N° 07

Séance du 15 novembre 2022

OBJET :

**MARCHÉ
NEGOCIÉ
POUR LA
CONSTRUCTION
DE LA PISCINE
DU PETIT-BOIS À
SAINT-JUST
SAINT-RAMBERT**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 08 novembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Pierre BARTHELEMY à René AVRIL, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Flora GAUTIER à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Martine GRIVILLERS à Bernard COTTIER, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à Yves MARTIN, Cécile MARRIETTE à Cindy GIARDINA, Thierry MISSONNIER à Christelle MASSON, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Pascal ROCHE à David

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221115-20221115_CC_D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 25/11/2022



SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN
à François MATHEVET, Georges THOMAS à Patrick ROMESTAING

Absents excusés : Stéphanie BOUCHARD, Jean Maxence
DEMONCHY, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	108
Nombre de membres suppléés	10
Nombre de pouvoirs :	17
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Considérant le projet de construction de la nouvelle piscine Petit-Bois à Saint-Just Saint-Rambert qui nécessite la conclusion d'un marché de maîtrise d'oeuvre, une consultation a été lancée sous la forme d'un concours restreint d'architecture et d'ingénierie, sous anonymat.

Les critères de jugement des offres sont les qualités fonctionnelles (30 %), les qualités architecturales et de conception (25 %), les qualités techniques (15 %), les qualités financières (10 %), la qualité et la pertinence des niveaux de précisions apportés au cours des négociations (10 %) et le montant prévisionnel des honoraires de maîtrise d'œuvre (10 %).

Le jury du concours de maîtrise d'œuvre, réuni le 13 septembre 2022 a analysé les esquisses remises par les 3 candidats et a classé le groupement CARLES HEBRAS MAITRIAS ARCHITECTES (architecte mandataire) – CD2I (bureau d'études structure, fluides, VRD et SSI) – EODD INGENIEURS CONSEILS (bureau d'études environnemental) – ECIB (économiste de la construction) – SALTO INGENIERIE (bureau d'études acoustique) 1^{er}.

Par arrêté en date du 21 septembre 2022, le Président a désigné ce groupement lauréat et a initié une négociation lors d'une réunion qui s'est tenue le 10 octobre 2022.

A la suite de cette réunion, il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer ce marché avec le groupement CARLES HEBRAS MAITRIAS ARCHITECTES (mandataire) – CD2I – EODD INGENIEURS CONSEILS – ECIB – SALTO INGENIERIE pour un forfait provisoire de rémunération de 977 040 € HT,
- d'autoriser le Président à signer toute modification de marché éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant du marché

Après en avoir délibéré par 123 voix pour et 2 abstentions, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer ce marché avec le groupement CARLES HEBRAS MAITRIAS ARCHITECTES (mandataire) – CD2I – EODD INGENIEURS CONSEILS – ECIB – SALTO INGENIERIE pour un forfait provisoire de rémunération de 977 040 € HT,
- autorise le Président à signer toute modification de marché éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 15 novembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance